AIPR

Opérateur expérimenté

Préparation et présentation à l'examen AIPR Initiale et recyclage



OBJECTIFS

Rappeler et approfondir la réforme anti-endommagement, le quide technique pour leur mise en pratique. Identifier les différents réseaux pour appliquer la réglementation et adapter les techniques utilisées sur le chantier conformément au guide technique. Réussir l'examen QCM de l'AIPR Opérateur.

CONTENU

La formation se déroule sur une journée de 8h00 organisée en deux temps:

1ère partie: Formation (7h00)

- Contexte de la réforme anti-endommagement et sensibilisation des participants aux risques liés à l'endommagement des réseaux souterrains et aériens,
- Rôle et obligations des différents acteurs dans la préparation, l'organisation d'un projet en phase étude/projet et en phase
- Classification, caractéristiques et risques des principaux réseaux et leurs affleurants,
- Fonctionnement et utilisation du guichet unique,
- Lecture des plans annexés aux récépissés de DICT et compréhension des classes de précision des réseaux renseignées par les exploitants,
- Marquage piquetage et sa traçabilité,
- Documents obligatoires à présenter sur un chantier en cas de contrôle.
- Contenu du guide technique,
- Procédures à appliquer en cas d'imprévus et de situations exceptionnelles (découverte de réseaux non cartographiés, endommagement de réseaux, réalisation de travaux urgents),
- Règle des 4A,
- Réalisation et transmission des plans de récolement.



PUBLIC

Salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux souterrains et aériens, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Préreguis: connaissance de la réforme antiendommagement et expérience terrain souhaitée.



TARIF / FINANCEMENT

Tarif: 200 euros

Possibilité de financement OCAPIAT / VIVEA avec prise en charge variable



DURÉE / DATES

1 jours / 8h Nous contacter



LIEU

CFPPA Savoie Bugey (73)



CONTENU

2ème partie : Evaluation QCM AIPR Opérateur (1h00)

 Le candidat est présenté à l'examen final : QCM de 30 questions à choix multiples aléatoires et individuelles. Chaque apprenant dispose d'une durée d'une heure pour passer le test sur un ordinateur connecté à la plate-forme du ministère de la Transition Écologique grâce à un numéro d'identifiant unique.





MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

 Les moyens pédagogiques utilisés reposeront sur l'association d'une présentation théorique de la réglementation et des échanges avec les participants pour illustrer à l'aide de retours d'expérience et de cas pratiques simples le contenu de la réforme anti-endommagement. La formation sera ponctuée également de courtes séquences de questions issues du QCM des examens finaux établi par le ministère de la Transition Écologique afin d'entraîner les participants au passage de l'examen final.

MODALITÉS D'EVALUATION

 La réussite au QCM est sanctionnée par la transmission, au candidat et à l'employeur, par le centre d'une attestation de compétences.
L'employeur procédera ensuite à la délivrance de l'AIPR Opérateur (valable pour une durée de 5 ans).

CONTACTS ET INSCRIPTION



SERVICE PRO - CFPPA SAVOIE BUGEY

Domaine Reinach - 73290 La Motte Servolex

\(04 79 25 42 02





















